



reduction temps de travail a 35h sans déclaration chômage partiel.

Par **LetiGill**, le **01/12/2020** à **14:31**

Bonjour à tous,

je travail dans une société de mécanique d'usinage qui travail sur 38h30min hebdomadaire. Avec le contexte économique actuel mon patron nous a fait passer au 35h sans avoir fait de demande de chômage partiel. Mais collègues et moi se demandons si notre direction peut nous faire faire passer au 35h comme il lui chante? Pour information nos contrats sont établis sur 38h30min.

Merci d'avance pour vos retour,

Cordialement

Gilles

Par **P.M.**, le **01/12/2020** à **15:02**

Bonjour,

Il faudrait savoir si un Accord de Performance Collective a été conclu dans l'entreprise avec au moins un Délégué Syndical mais a priori vous devriez en être prévenu...

Autrement, il faudrait savoir sous quelle forme l'employeur a opéré une telle réduction...

Par **LetiGill**, le **01/12/2020** à **15:12**

Il n'y a pas d'accord de performance collective. Et le directeur nous à tous réunis pour nous dire que vu qu'il y a pas assés de commande en cours, il nous faisait passer à 35h. Depuis 20 ans, nous sommes a 38h30. Je regarde ce soir comment est tourné mon contrat de travail et je reviens vers vous.